The SeaCleaners Swiss

Blonay

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres

sur les comptes annuels 2023

pwc

Rapport de l'organe de révision

sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des membres de

The SeaCleaners Swiss
Blonay

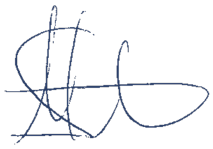
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation des fonds restreints et annexe) de The SeaCleaners Swiss pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers SA





Marc Secretan

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Yoann Joly

Genève, le 20 juin 2024

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation des fonds restreints et annexe)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Bilan au 31 décembre
(en francs suisses)

ACTIFS	Notes	2023	2022
Actifs circulants			
Trésorerie	2.1	302'787	310'660
Autres créances à court terme		0	979
Actifs de régularisation		2'643	2'585
Total actifs circulants		**305'430**	**314'224**
TOTAL ACTIFS		**305'430**	**314'224**
PASSIFS			
Passifs à court terme			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		22'427	2'923
Autres dettes à court terme envers des tiers		7'180	4'651
Autres dettes à court terme envers des personnes proches		0	9'553
Passifs de régularisation		11'129	8'860
Total passifs à court terme		**40'736**	**25'987**
Fonds restreints			
Fonds restreints pour des projets spécifiques		88'000	0
Total fonds restreints		**88'000**	**0**
Capitaux propres			
Résultat reporté		288'237	200'848
Résultat de l'exercice		-111'543	87'389
Total capitaux propres		**176'694**	**288'237**
TOTAL PASSIFS		**305'430**	**314'224**

Compte de résultat pour l'exercice
(en francs suisses)

	Notes	2023	2022
Produits			
Donations reçues		287'039	287'274
Total produits		**287'039**	**287'274**
Charges			
Charges de personnel		-203'692	-160'984
Charges directes de collecte de fonds		-63'398	-15'028
Charges de locaux		-1'822	-6'441
Charges d'affiliation		-1'735	-1'250
Charges d'administration et frais généraux		-22'907	-3'491
Charges de représentation et de déplacements		-15'709	-10'849
Autres charges d'exploitation		0	-
Total Charges		**-309'263**	**-198'043**
Résultat d'exploitation		**-22'224**	**89'231**
Charges financières		-1'319	-992
Résultat avant résultat exceptionnel		**-23'543**	**88'239**
Charges exceptionnelles	2.3	0	-850
Résultat avant variation des fonds restreints		**-23'543**	**87'389**
Allocation aux fonds restreints des projets		-88'000	0
Utilisation des fonds restreints des projets		0	0
Résultat de l'exercice		**-111'543**	**87'389**

Variation des fonds restreints
(en francs suisses)

Exercice 2023	Situation au 01.01.2023	Allocations	Utilisation des fonds	*Total variation*	Situation au 31.12.2023
Fonds restreints					
Fondation Valery	-	70'000	-	*70'000*	70'000
Reactiv Office Design	-	18'000	-	*18'000*	18'000
					0
Total fonds restreints	**-**	**88'000**	**-**	***88'000***	**88'000**

Annexe aux comptes annuels 2023
(en francs suisses)

1. Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b).

L'établissement et la présentation des comptes annuels de la société ont été effectués en tenant compte des principes relatifs à l'intégralité des comptes annuels, la clarté et le caractère essentiel des informations qui y sont incluses, la prudence, la continuation de l'exploitation et la continuité dans la présentation et l'évaluation.

Reconnaissance du revenu

Le revenu est principalement composé de dons. Ces derniers sont reconnus lorsqu'ils peuvent être déterminés d'une manière fiable et que la probabilité que l'Association en tirera des avantages économiques est suffisamment élevée.

Lorsque le donateur exige que son don soit affecté à une cause spécifique, le don est alloué à un fonds restreint pour ce projet spécifique.
Les dons alloués qui ne sont pas utilisés à la date du bilan sont présentés dans la section « Fonds restreints » du bilan.

Le chiffre d'affaires des marchandises est calculé sur la base de la prestation fournie au client à la date du bilan. Il est comptabilisé lorsque le montant des produits peut être déterminé de manière fiable et que la probabilité que la société en tirera des avantages économiques est suffisamment élevée.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyen du mois. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes de l'exercice.

Annexe aux comptes annuels 2023
(en francs suisses)

2. Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

The SeaCleaners Swiss ("l'Association") est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est incorporée dans le canton de Vaud en Suisse.
Elle a pour activité principale de participer à la réduction de la pollution des océans. L'Association est au bénéfice d'une exonération des impôts directs cantonaux sur le bénéfice et le capital depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2023. Elle est également exonérée de l'impôt fédéral direct jusqu'au 31 décembre 2023.

Durant 2023 et l'exercice précédent, la moyenne annuelle des employés à temps plein était inférieure à 10.

2.1 Trésorerie

Au 31 décembre la trésorerie était détenue dans les devises suivantes

	2023	2022
Francs suisses	288 017	294 573
Euros	14 770	16'087
Total	**302'787**	**310'660**

2.2 Dettes envers l'institution de prévoyance

Au 31 décembre 2023, l'association a une dette de CHF 5,344 (2022: CHF 6,021) envers son institution de prévoyance.

2.3 Charges exceptionnelles

En 2022, un dépôt de loyer a été reconnu en charges car considéré comme non récupérable. (2023: CHF 0)